



Le chercheur-citoyen saisi par l'événement. Penser, agir, s'engager pour la transition

François Siino, Larbi Chouikha

► To cite this version:

François Siino, Larbi Chouikha. Le chercheur-citoyen saisi par l'événement. Penser, agir, s'engager pour la transition. *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée*, 2015, Révolutions arabes : un événement pour les sciences sociales ?, 138. halshs-03529853

HAL Id: halshs-03529853

<https://shs.hal.science/halshs-03529853>

Submitted on 17 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

François Siino et Larbi Chouikha, « Le chercheur-citoyen saisi par l'événement. Penser, agir, s'engager pour la transition », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* [En ligne], 138 | décembre 2015, mis en ligne le 12 février 2016, consulté le 17 janvier 2022. URL : <http://journals.openedition.org/remmm/9316> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/remmm.9316>

Le chercheur-citoyen saisi par l'événement Penser, agir, s'engager pour la transition

Entretien avec Larbi Chouikha

Réalisé par François Siino

Le 21 février 2014 à Aix-en-Provence

Larbi Chouikha est politologue et professeur à l'Institut de presse et des sciences de l'information de Tunis. Ancien opposant au régime de Ben Ali, il a participé en 2011 en tant que spécialiste du champ médiatique aux travaux de deux instances ad hoc mises en place après la révolution pour accompagner la période dite de la « transition tunisienne » : l'Instance nationale indépendante pour la réforme de l'information et de la communication (INRIC) et l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections (ISIE).

Quelque chose se passe en Tunisie

Q : Comment avez-vous vécu personnellement cette période du déclenchement de la révolution tunisienne en tant qu'universitaire, mais aussi en tant que citoyen ? Et comment par la suite s'est passé votre engagement dans les instances de la transition ?

Larbi Chouikha : Pour revenir sur l'évolution de la situation telle que je l'ai vécue, c'est vrai que depuis le 17 décembre 2010, c'est-à-dire bien avant le déclenchement de la révolution, dont on percevait déjà les premiers signes, je commençais à le sentir et l'exprimer publiquement en Tunisie¹. Au fond de moi, si je relis ce que l'on avait pu écrire avec d'autres amis chercheurs suite aux événements du bassin minier de Gafsa², je flairais plus ou moins que les ingrédients d'une fin de règne étaient là. Je ne savais pas comment ça allait se produire, mais je le sentais. Pour ma part, je pensais qu'il allait y avoir une sorte de coup d'État interne au Palais. Et je ne m'attendais pas du tout au scénario qui a eu lieu. Comme beaucoup d'autres Tunisiens, je me mobilisais, je scrutais les informations, j'intervenais dans les réunions des quelques ONG réellement indépendantes, des formations politiques qui pouvaient encore se réunir. Donc il y avait quelque chose, j'allais dire, de citoyen en moi qui faisait que je sentais qu'un événement était en train de se préparer. Je n'en connaissais ni la nature ni l'orientation, mais je ne voulais pas rater le coche. Il fallait être là. Et je l'ai vécu à plusieurs niveaux.

1 Dans un article publié début janvier 2011 sous le titre : « Quand le discours officiel s'érode... » in *Attariq Aljadid*, (n°213 du 8 au 14 Janvier 2011 p. 2), l'organe d'un parti d'opposition légale sous Ben Ali de sensibilité de gauche dans lequel Larbi Chouikha publiait régulièrement.

2 Sur les événements de Gafsa en 2008, voir notamment Larbi Chouikha et Vincent Geisser, « Retour sur la révolte du bassin minier. Les cinq leçons politiques d'un conflit social inédit », *L'Année du Maghreb* [En ligne], VI | 2010, mis en ligne le 10 juillet 2010, <http://anneemaghreb.revues.org/923> et Larbi Chouikha et Éric Gobe, « La Tunisie entre la « révolte du bassin minier de Gafsa » et l'échéance électorale de 2009 », *L'Année du Maghreb* [En ligne], V | 2009, mis en ligne le 09 juillet 2010, <http://anneemaghreb.revues.org/623>

À un premier niveau, vers la fin de l'année et début janvier, le pouvoir a commencé à se durcir encore plus. Je le sentais même dans le cadre universitaire. Les cellules du RCD³ se sont mises carrément à faire les flics. Nos déplacements étaient surveillés, contrôlés, on voyait bien qu'il y avait une espèce de chape de plomb. Mais, au fur et à mesure que la situation évoluait sur le terrain, l'attitude du pouvoir a commencé à changer.

Et là, j'ai vécu un événement qui m'a amené à réfléchir et à me poser beaucoup de questions. C'était le 13 janvier 2011, il y avait le couvre-feu. Je rentre chez moi à 16 heures de l'après-midi. Le téléphone sonne. C'est quelqu'un de la télévision qui m'appelle en me disant : « Où êtes-vous, Monsieur le professeur, où êtes-vous ? On vous cherche ». Et je lui dis : « Mais qui êtes-vous ? ». Il me dit : « C'est la télévision ». Je réponds, « Mais vous savez que je n'ai jamais mis les pieds à la télé ! ». Il me dit : « Mais maintenant, vous allez y mettre les pieds ! On organise un plateau télévisé, avec vos amis, d'ailleurs il y a... », et il m'a cité les noms de gens qui étaient en effet présents sur ce plateau en me disant « Venez, l'émission sera diffusée en direct... ». Il m'a indiqué que les plateaux de télé se trouvaient en banlieue de Tunis, à Utique. Je lui ai dit : « Appelez-moi, parce que je ne suis pas sûr de votre appel ». Il m'a rappelé encore sur mon portable. Et là je lui ai dit : « Mais il y a un couvre-feu, je ne peux pas sortir ». « Il n'y a pas de problème, on vous envoie une voiture ».

Et là, j'ai senti un stratagème quelque part. Je n'avais jamais été sollicité et on voulait à tout prix que je participe à cette rencontre. Et quand il m'a rappelé, je lui ai dit : « Je suis désolé, on ne me prend pas au dépourvu, il n'en est pas question ». Le stratagème est devenu clair par la suite. Ils ont réuni des opposants connus, la télé devait diffuser en direct le discours de Ben Ali et ils voulaient que ces opposants réagissent positivement à la teneur de ce discours. Et tout cela était retransmis en direct.

Et là, je me suis dit, c'est drôle, il y a quelque chose qui a changé dans ce régime. Ce régime policier essaye maintenant de nous amadouer, de nous séduire. En réalité, l'objectif n'était pas seulement le discours de Ben Ali, c'était la grande manifestation appelée par l'UGTT⁴, le lendemain, le 14 janvier, à Tunis et qui devait parachever la série des manifestations qui avaient eu lieu dans toute la Tunisie. Pour le pouvoir, il fallait à tout prix casser cette manifestation.

Donc je me souviens que je n'ai pas dormi de la nuit, je l'ai passée à envoyer des messages via internet en insistant auprès des gens pour qu'ils ne tombent pas dans le piège qui nous était tendu. Il fallait que le lendemain à 8 heures, nous soyons tous présents à la place Mohamed Ali, au siège de l'UGTT, pour nous rendre ensuite sur l'avenue Habib Bourguiba⁵. Et je vous avoue que toute la nuit, évidemment j'étais ému par ce mouvement. J'étais même emporté. Parce que pour la première fois, c'était un bras de fer à force égale, la société face au pouvoir. L'un ou l'autre devait l'emporter. On le voyait bien, les gens n'avaient plus peur de la répression, ils n'avaient plus peur de la torture. Il y avait un moment historique, il fallait être là au rendez-vous !

À 8 heures, il n'y avait pas grand monde. Mais à partir de 9-10 heures, quand j'ai vu la foule sur la place Mohamed Ali, et surtout quand on est tous allés sur l'avenue Habib Bourguiba à partir de 11 heures-midi, avec les avocats, avec tout le monde, là, j'étais presque sûr qu'on était à un tournant historique. Je le voyais. À partir de midi et demi, on a commencé à scander le terme « Dégage ». Dégage, dégage, dégage, dégage... et j'étais si ému que des larmes coulaient sur mes joues, ma voix était devenue tremblotante. J'étais partagé entre la joie de voir une page sombre de notre histoire se tourner et la crainte d'appréhender des lendemains incertains.

Evidemment j'ai revu quelques amis qui étaient présents sur ce fameux plateau de télévision. Ce n'était pas la peine de commenter, certains qui avaient tenu des propos en faveur de Ben Ali étaient plus que déchirés. Pour ma part, j'avais flairé ce stratagème. Pour rien au monde je n'aurais voulu, à la dernière minute, tendre la main à Ben Ali. Il n'en était pas question. Mais il ne fallait également pas rater le coche, le mouvement historique qui se produisait dans la rue.

Un chercheur privé de grille de lecture, un citoyen déchiré

Donc, on était tous là, ce 14 janvier 2011. Mais ce que j'ai vécu douloureusement, c'est la brutalité de ce changement. En l'espace de quelques minutes, nous sommes sortis d'une chape de plomb – notamment les journalistes – et sommes passés à une situation de liberté totale où chacun était livré à lui-même. Il n'y avait plus de balise, il n'y avait rien du tout. Et là, ce qui m'effrayait, en réalité, ce n'était pas le départ de Ben Ali, au contraire j'en étais fier. Mais après, où allions-nous ? J'avais l'impression qu'on venait d'ouvrir la porte de l'aventure. Et moi, en tant que chercheur, je n'avais plus

3 Rassemblement Constitutionnel Démocratique, parti de l'ex-Président Ben Ali.

4 L'Union générale des travailleurs tunisiens.

5 L'avenue Habib Bourguiba, artère centrale au cœur de la capitale dans laquelle se trouve le siège du ministère de l'intérieur.

de grille de lecture. Je n'y comprenais plus rien. J'étais déchiré. Et de plus, je redoutais les divisions, les polarisations qui peuvent générer de la méfiance, du ressentiment voire de la violence⁶.

Entre le maintien de l'ancienne Constitution de 1959, entre les *sit-in* de la Kasbah, les gens qui voulaient à tout prix rompre avec l'ancien système, ceux qui disaient qu'on pouvait quand même composer avec certains éléments de l'ancien système... C'était pour moi une confusion douloureuse. Je ne pouvais pas, je ne savais pas. Ce qui m'effrayait, c'était l'aventure et j'avais peur – par exemple que le pays verse dans une forme de guerre civile. On sait que la transition démocratique n'est pas bien ancrée dans le pays. Il n'y a pas de profondeur historique et on ne peut pas dire que la culture démocratique dispose d'une assise sociale dans le pays. En plus – j'ai eu l'occasion de le dire aussi à certains médias – nous nous déployions dans un environnement géopolitique plutôt hostile à la démocratie. Tous ces éléments devaient être pris en considération. Nous ne devions pas nous hasarder à nous lancer dans une sorte d'aventure, parce qu'après, il deviendrait très difficile de fermer la porte et de trouver un équilibre.

Donc, j'étais – comme beaucoup d'autres d'ailleurs – déchiré par ces différents scénarios. Et d'ailleurs, dans tous les débats que j'avais avec mes amis, qu'ils soient Tunisiens, Français, etc., j'étais dans une sorte... je ne sais pas comment le décrire... d'ambiguïté, voire de la gêne à me prononcer. Je le ressentais comme une violence. Où faut-il se positionner ? Nous arrimer à la Constitution de 1959 en changeant quelques articles ? Appeler carrément à la rupture totale ? Composer avec quelques éléments qui ne s'étaient pas compromis avec l'ancien système, histoire d'assurer au moins une certaine pérennité des institutions ? Il y a quand même une administration dans ce pays, on ne pouvait pas casser cette administration, d'autant plus que durant cette période de balbutiements qui a succédé au 14 janvier, en dépit du couvre-feu, il n'y a pas eu de coupure de courant, de gaz, ni d'eau, les transports publics, les établissements scolaires, universitaires, fonctionnaient tant bien que mal et les produits alimentaires de première nécessité comme le pain, étaient livrés normalement.

Donc personnellement, j'ai vécu cette situation ambivalente vraiment douloureusement parce que je ne savais pas quelle position adopter. Je n'avais plus de grille de lecture. Et ce qui s'est réellement passé le 14 janvier 2011, jusqu'à aujourd'hui, je ne l'ai pas bien saisi car je ne dispose pas de toutes de données factuelles irréfutables. Je reste persuadé que ce ne sont pas seulement les manifestations qui ont obligé Ben Ali à quitter le pouvoir et le pays. Il y a une espèce de flou qui est entretenu jusqu'à nos jours autour de ce 14 janvier. Une métaphore empruntée au monde du football illustre bien l'impression générale qui prévalait à cette date ; dans cet affrontement société/pouvoir de Ben Ali, il y a eu cafouillage devant les buts du pouvoir et une balle est rentrée quasi subrepticement. Qui a marqué ce but décisif ? On ne le sait pas ! Mais ce qu'on sait, c'est que, pour le pouvoir de Ben Ali, la partie est bel et bien perdue.

Et la célérité de ce changement a aussi été difficile. Evidemment, beaucoup de journalistes m'appelaient à l'époque. Par exemple, j'ai été contacté par une journaliste, ancienne étudiante à moi, qui devait recevoir une militante très connue, Sihem Ben Sedrine. Elle n'avait jamais entendu parler d'elle. Elle m'a demandé : « Qui est-elle ? Est-ce que vous pouvez me donner quelques éléments biographiques sur elle ? ». Et là, je lui ai dit : « Tu feras mieux de renoncer. Tu ne vas pas l'interviewer alors que tu ne sais rien sur elle... ». Et elle m'a répondu : « Mais j'ai pas le choix, j'ai pas le choix ! ». Et les plateaux de télévision également, rappelez-vous, on faisait des plateaux avec n'importe qui, et évidemment, certains dérapaient dans la rhétorique, voire l'insulte. Il y a même eu des appels au meurtre sur certains plateaux. Et tout ça c'était la Tunisie !

Alors, au fond de moi-même, je me disais que je n'avais pas le choix. Il ne fallait surtout pas verser dans le pessimisme. Il fallait rester optimiste. De toute façon, je n'avais pas d'autre alternative que de demeurer optimiste. Pour rien au monde je ne souhaitais le retour de l'ancien système ni de tous ceux qui ont porté tort à la Tunisie. Donc, il valait mieux aller de l'avant.

S'engager comme expert : un devoir national

Et c'est à partir de cette prise de conscience que j'ai commencé à m'investir. J'ai été sollicité pour plusieurs postes... Mais ce qui m'intéressait, c'était de participer, de contribuer à la réforme des médias. Parce qu'à l'époque, dès le 14 janvier 2011, on avait supprimé le ministère de la Communication qui faisait office de censeur sous Ben Ali, abrogé le code de la presse qui était

6 Sur la question de la polarisation de la société tunisienne, cf. Chouikha L., 2013, « [Tunisie, un appel à la raison et à la démocratisation. La polarisation de la société compromet l'avenir](#) », *Orient XXI*.

considéré comme liberticide. Et de fait, on s'est retrouvé sans cadre juridique ni institutionnel. Avec des journalistes livrés à eux-mêmes. Et là, évidemment, il fallait intervenir.

Q : En très peu de temps, vous êtes ainsi passé du statut d'universitaire – perçu comme opposant au pouvoir de Ben Ali – à celui d'expert engagé dans le processus de transition. Comment avez-vous été sollicité et comment s'est passé concrètement cet investissement dans un contexte d'instabilité, mais avec l'objectif de recréer des règles ?

Larbi Chouikha : Ce qui s'est passé à ce moment-là, c'est que de nombreux opposants dans différents domaines d'expertise ont été propulsés dans diverses instances, à commencer par la Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution⁷ qui était dirigée par Yadh Ben Achour.

C'est un fait que nous n'avions pas le choix. Nous avions une transition qui s'annonçait difficile, nous le savions, et il fallait compter sur les quelques compétences capables d'asseoir cette transition sur des bases juridiques, institutionnelles. C'est ce qui m'a motivé. Je me souviens d'avoir discuté avec le Premier ministre de l'époque, Mohamed Ghannouchi⁸ à propos de la réforme des médias quelques jours après le 14 janvier. Au début, il parlait d'une instance de régulation, mais pour moi, c'était prématuré. Il valait mieux commencer par mettre sur pied une instance de réforme des médias, et la régulation viendrait par la suite. Parce que *tout* était à revoir ; aussi bien le cadre juridique, la presse écrite, électronique, audiovisuelle. Tout ce qui portait également sur la publicité publique. Et il fallait également envisager la création des institutions. J'ai trouvé une bonne écoute de sa part et de celle de ses conseillers.

Evidemment, il fallait trouver un président à cette instance. Pour ma part, je n'y étais pas disposé et d'ailleurs, la question ne s'était pas posée. Le Premier ministre m'a dit : « Qu'est-ce que vous pensez de Kamel Labidi ? ». Kamel Labidi, c'est un grand ami avec qui j'ai partagé une expérience malheureuse. Nous avons cosigné en juillet 1993 un dossier dans le *Monde diplomatique*⁹ qui faisait le bilan de 7 ans de Ben Ali. Cette histoire a évidemment mal tourné, pour lui surtout, plus que pour moi. Suite à ce papier, Kamel qui était journaliste à l'agence Tunis Afrique Presse (TAP), a été traduit devant le conseil de discipline. Moi, personnellement, je devais être viré de tous les établissements d'enseignement supérieur, mais Mohamed Charfi, alors ministre de l'Enseignement supérieur, me connaissait et il a dit à Ben Ali qu'il n'était pas question qu'il prenne une telle mesure. Et il lui a tenu tête¹⁰. Ce qui fait que j'ai été maintenu, mais sous une chape de plomb. Chaque fois que je renouvelais mon passeport, j'avais des problèmes à n'en plus finir. Avec Kamel Labidi, nous avions donc une expérience commune. Pas seulement l'article du *Monde diplomatique* ; nous avions également avec d'autres amis, rédigé et fait circuler une pétition en décembre 1991 en faveur de la liberté de la presse¹¹. On se connaît donc très bien.

Evidemment, j'ai sauté de joie à cette idée, je connais son courage, sa droiture, sa rigueur... Mais entre-temps, K.Labidi s'était exilé aux USA. Donc, est-ce qu'il était disposé à rentrer ? Et effectivement, après deux ou trois semaines, Kamel est rentré en Tunisie et, au sortir de sa rencontre avec Mohamed Ghannouchi, il est venu directement chez moi, on a déjeuné ensemble et on a parlé de la composition de cette INRIC (Instance Nationale pour la Réforme de l'Information et de la Communication). L'idée était que cette INRIC, dans la mesure du possible, reste au dessus de la mêlée. Et c'est la raison pour laquelle il fallait lui donner un caractère consultatif et non pas exécutif. Mais tout en exigeant que les gouvernements concertent obligatoirement l'INRIC pour tout ce qui relève de la réforme des médias, des nominations à la tête des médias publics. C'est ce qui a été mentionné explicitement dans le décret-loi qui porte création de l'INRIC¹².

7 La Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique a été créée le 15 mars 2011 et présidée par Yâdh Ben Achour. Elle a cessé ses travaux le 13 octobre 2011, quelques jours avant l'élection de l'Assemblée constituante.

8 Premier ministre de Ben Ali avant la révolution, Mohamed Ghannouchi reste à la tête du gouvernement provisoire post-révolutionnaire mais sera contraint à la démission dès le 27 février 2011 sous la pression populaire.

9 Dossier composé de plusieurs articles, publié dans le *Monde diplomatique* de juillet 1993.

10 Cf. à propos de « L'affaire Chouikha », Charfi Mohamed, 2009, *Mon combat pour les Lumières*, Léchelle, Ed Zellige, p.272.

11 Le texte de la pétition est publié p.119, dans Chouikha L., Labidi K., Jouini H., « État de la liberté de la presse en Tunisie de janvier 1990 à mai 1991 », in W. S. Freund (dir.), 1992, *L'information au Maghreb*, Tunis, Cérès, p.71-119.

12 Décret-loi n°10-2011 du 2 mars 2011

**Prendre part à l'émergence de nouvelles institutions politiques :
le cas de l'Instance Nationale pour la Réforme de l'Information et de la Communication (INRIC)**

Donc l'INRIC a été créée au mois de mars 2011. Nous étions 8 personnes : des journalistes, une magistrate, également une bloggeuse – c'était Lina Ben M'henni. Nous nous sommes dits que compte tenu des missions qui nous avaient été assignées par le décret-loi, nous allions d'abord commencer par faire un état des lieux de ces 23 années de gestion des médias sous Ben Ali. Et là, on a commencé à récolter des rapports, des documents... Notre objectif n'était pas d'entrer dans une chasse aux sorcières, ce n'était pas du tout ça ! Ça, c'était à d'autres instances de le faire. Pour nous, il fallait uniquement pointer toutes les tares de l'ancien régime qui avaient bloqué l'évolution des médias. Parmi les difficultés, évidemment, il fallait d'abord changer la mentalité des journalistes, les amener à ce qu'ils se prennent en charge, et surtout développer en eux des mécanismes d'autorégulation, d'autoévaluation. On a demandé aux entreprises de presse de manifester un peu plus de volonté à participer, mettre un peu d'ordre au sein des rédactions en créant des conseils de rédaction, des conférences de rédaction. Bref, en rendant totalement transparente la gestion, surtout la gestion financière... Ceci, c'était dans le cadre de cette première mission, à savoir un état des lieux¹³.

La deuxième mission était de réfléchir à cette question lancinante, comment assurer la mutation de média gouvernemental en média réellement public, sachant que cette culture de service public est complètement inconnue en Tunisie. Donc il fallait en quelque sorte l'inoculer, ce qui n'était pas évident. Et enfin, la troisième action et non des moindres, c'était d'aménager le cadre juridique et institutionnel, entre autres la création d'une instance de régulation pour l'audiovisuel. Et dans ce sillage, compte tenu du fait que nous entrions alors dans une phase électorale (les élections du 23 octobre 2011) nous nous sommes dits qu'il n'était pas normal qu'il n'y ait pas de nouveaux médias créés après le 14 janvier 2011. Donc, nous avons lancé un appel pour l'attribution des autorisations pour des nouvelles stations de radio, des chaînes de télévision, sur la base d'un cahier des charges que nous avons élaborés. Et nous avons tenu à former une commission de techniciens – en associant entre autres, des journalistes tunisiens qui exercent dans les médias étrangers –, qui, au vu des dossiers, recommandait ou non l'attribution des autorisations. Mais le spectre des fréquences était très limité. On a reçu une centaine de demandes pour de nouvelles stations radio ; or, on ne pouvait en satisfaire que 11 ou 12 parmi lesquelles des radios associatives, une nouvelle catégorie de médias dont nous avons appelés à la création (Art 2 du Décret-loi 116). On ne pouvait pas aller au-delà. Avec cette activité de l'INRIC, bien sûr, ça a été pour moi une sorte d'enthousiasme et d'exaltation. J'avais l'impression de contribuer à édifier ce dont j'avais rêvé depuis très longtemps. Dès le départ, on a privilégié plutôt la pédagogie, parce qu'il ne faut pas oublier que le monde des médias, comme je l'ai dit, est un monde vraiment composite et les questions touchant à l'éthique et au professionnalisme ne sont pas bien ancrées.

Q : Comment conceviez-vous alors l'apport singulier d'un chercheur, d'un universitaire au sein de cette instance, à côté des professionnels du journalisme et de la communication ?

Larbi Chouikha : J'avais un certain avantage qui était d'avoir déjà travaillé sur certaines notions. Par exemple, en 2009-2010, j'avais préparé pour un institut international, une étude sur la perception de ce qu'était un « service public » dans les médias public, pas seulement de la part des journalistes mais aussi des représentants de la société civile en Tunisie¹⁴. Et là, j'avais été surpris par la méconnaissance totale de cette notion de service public, y compris de la part de représentants de la « société civile » de l'époque. On ne voyait pas la différence. On ne voyait pas pourquoi il fallait établir une séparation entre médias et gouvernement, ni la différence entre gouvernement et service public. Nous avons toujours vécu sous le joug du gouvernement, donc beaucoup de gens ne percevaient pas cette nuance qui, pour moi, était capitale. Certains me disaient : « Pour peu qu'un gouvernement soit élu démocratiquement, il peut quand même organiser comme il l'entend le monde des médias, surtout l'audiovisuel public »...

Donc, ce que j'avais écrit m'a beaucoup servi. Ce que j'avais observé auparavant également. Par exemple, pour ce qui est de l'audiovisuel, nous avons cité dans le rapport des extraits de ce que

13 Le bilan de cette action est consigné dans le Rapport général de l'Instance nationale pour la réforme de l'information et de la communication (INRIC). *État des lieux et voies des réformes*, sept. 2012 (www.inric.tn).

14 Chouikha Larbi, 2012, « Évaluation de la mission de service public audiovisuel en Tunisie » dans *La mission de service public audiovisuel dans la région Maghreb/Machrek, Rapport régional*, Ed; Institut Panos Paris et Observatori Mediterrani de la Comunicacio (OMEC), édition en français, p 171-191, http://omec.uab.cat/Documentos/PSB_Brochure_160x240_FR-bd.pdf

j'avais écrits sur le sujet du temps de Ben Ali¹⁵. J'avais donc ce *background* qui était propice à la réflexion.

Et puis, en faisant des enquêtes sur le terrain, j'ai découvert beaucoup d'autres pesanteurs qui tiennent à plusieurs facteurs, entre autre à la cohabitation entre des anciens qui ont eu des privilèges acquis sous Ben Ali et qui veulent les garder coûte que coûte, et ceux qui appellent de leurs vœux des transformations. Et y compris chez les journalistes, on retrouve ces deux mondes, ces deux univers. Vous avez des journalistes qui ne veulent pas de réformes, parce que ça va toucher directement à leurs propres intérêts. Par exemple, sous Ben Ali, on pouvait être à la fois journaliste et faire autre chose pour arrondir ses fins de mois, à condition qu'on soit bien vu par le pouvoir politique. Donc, si vous demandez à un journaliste de travailler à plein temps, de respecter scrupuleusement l'éthique professionnelle en vérifiant soigneusement ses sources, en insistant sur le croisement des sources contradictoires etc., évidemment, le temps qu'il va y consacrer risque d'empiéter sur ses activités extra-journalistiques, si tant est qu'il soit capable de le faire.

Donc, j'ai constaté et je constate encore que la volonté de réforme n'est pas communément partagée par tous les acteurs du champ médiatique. Et ceci, on peut le dire également pour tous ceux qui se déploient dans le champ politique. Ça je le constate. Et c'est pourquoi je me dis, qu'on n'a pas le choix ; il faut faire de la pédagogie. De ce point de vue, mon expérience de chercheur m'a beaucoup aidé, d'autant plus que plusieurs des journalistes furent mes étudiants à l'IPSI. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle je me suis beaucoup investi dans cette tâche.

Nous avons également fait appel à des experts étrangers. Par exemple, sur le passage de média gouvernemental à média de service public, on s'est beaucoup basé sur l'expérience de la BBC, qui, pour nous, constitue un modèle. D'autres experts sont venus d'Afrique du Sud, des anciens pays de l'Est qui ont également connu une transition semblable à la nôtre. Comme je n'arrêtais pas de le dire devant les membres de l'INRIC, de toute façon aucun d'entre nous ne dispose d'une science infuse, parce que nous sommes en train de *subir* une transition inédite, exceptionnelle dans notre histoire. Nous n'avons pas les outils et le bagage nécessaires pour y faire face. Nous devons faire appel à des experts étrangers qui vont nous faire part de leurs expériences. Et à partir de leurs expériences, nous pourrions voir ce qu'il convient de retenir pour la transition tunisienne.

Quand il s'est agi de mettre sur pied cette instance de régulation, nous avons travaillé sur plusieurs scénarii, à partir des expériences étrangères. Evidemment, comme vous l'imaginez, on a longuement discuté de l'expérience française du CSA, de celle de la Belgique. Nous nous sommes également servis de l'expérience de l'Afrique du Sud, on en a longuement discuté. Bref, c'est à la suite de toutes ces discussions que nous avons choisi quelque chose qui nous paraissait adapté à cette phase de transition.

Et c'est comme ça que nous avons proposé cette Haute autorité pour la communication audiovisuelle (HAICA) composée de 9 membres. Il y a des membres qui sont désignés par la Présidence, également par le législatif – c'est-à-dire le président de l'Assemblée constituante – et les autres sont élus ou désignés par les corporations, en l'occurrence le syndicat des journalistes et l'association des directeurs de radio-télévision, l'association des magistrats... Donc, nous avons choisi un modèle mixte, différent de celui existant en France où tous les membres sont désignés. Et on a tenu à inclure également deux juges dans la composition de l'HAICA. L'un représentant l'administratif, et l'autre, le judiciaire. Parce que nous nous sommes dits que l'HAICA peut, dans certaines situations, être amenée à se transformer en tribunal pour prendre des décisions urgentes, par exemple en période électorale. Puisque le décret-loi 116 le mentionne explicitement : le président de l'HAICA dispose d'un pouvoir de suspension d'une fréquence, s'il juge que des cas d'une grande gravité se sont produits. Et là, il peut d'autant plus intervenir que parmi les membres, il y a deux juges qui peuvent statuer¹⁶.

Q : Pour en revenir à votre expérience personnelle pendant cette période au sein de l'INRIC, pour produire ce rapport sur les médias, il y a donc eu une démarche de recherche qui consistait à aller sur le terrain, recueillir des témoignages, trouver des documents, etc. Comment concilie t-on, comment vit-on avec la double casquette du chercheur et de l'expert, dans une situation où l'on réfléchit avec une certaine urgence à des propositions, à des applications concrètes ? Comment est-ce qu'on distingue ces moments, et d'ailleurs, est-ce qu'on les distingue vraiment ?

15 Chouikha Larbi, 2007, « L'audiovisuel en Tunisie : une libéralisation fondue dans le moule étatique », *L'Année du Maghreb*, II, 549-558.

16 Le texte du Décret-loi N° 2011-116 du 2 novembre 2011, relatif à la liberté de la communication audiovisuelle et portant création d'une Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA). <http://www.inric.tn/fr/decret.pdf>

Larbi Chouikha : Sincèrement, les deux sont intimement liés. Je ne peux pas dire à un moment donné quelle casquette l'emportait sur l'autre. Mais en tout cas, j'ai été emporté par le sentiment d'être en train de participer à quelque chose d'exaltant. J'ai eu l'impression de construire quelque chose à travers l'élaboration de ce rapport, en faisant bien sûr appel à beaucoup de collaborations extérieures. Il faut préciser que les membres de l'INRIC étaient tous des bénévoles. A part le président qui avait touché un salaire pendant les premiers mois, on était tous des bénévoles. On travaillait jour et nuit, mais on le faisait parce qu'il fallait faire quelque chose pour ce pays auquel nous sommes attachés. Evidemment, nous voulions que cette expérience aboutisse. Donc sincèrement, je ne faisais pas la part entre les deux casquettes, pour moi elles étaient intimement liées.

Et en plus, on n'était pas seuls. Il y avait aussi avec nous des experts étrangers. Je pense particulièrement à des représentants de l'organisation « Article 19 »¹⁷ qui nous ont beaucoup aidés. « Reporters sans frontières » également, dans une certaine mesure. Bref, pas mal d'organismes nous ont apporté leur concours, surtout au moment de finaliser ce rapport. On a élagué beaucoup de choses car il fallait avoir un esprit pragmatique, il fallait que ce rapport aboutisse à des recommandations.

Et puis, quand le rapport a été rendu public, nous n'avons pas perçu de volonté politique de la part du gouvernement de l'époque, dirigé par la *troïka* à dominante islamiste, qui était au début, frileux à toute réforme des médias. On s'est rendu compte aussi que ce rapport ne satisfaisait pas ceux qui voulaient conserver les anciens réflexes – entre autres, cette prérogative de vouloir nommer des responsables de médias publics sans passer nécessairement par une instance indépendante –. On voyait bien que le discours politique n'avait pas beaucoup évolué. Egalement dans les entreprises médiatiques, nous avons constaté qu'il n'y avait pas une réelle volonté de se mettre au diapason des recommandations contenues dans ce rapport, à savoir, au sein d'une entreprise, créer des conseils de rédaction, des conférences de rédaction, que le rédacteur en chef soit désigné ou élu par les journalistes eux-mêmes, garantir la transparence financière...

En revanche, ce qui nous a encouragé et stimulé à l'époque, c'est qu'autant le gouvernement ne manifestait pas beaucoup de volonté politique à notre égard, autant il y avait une « société civile » qui bouillonnait et qui interagissait positivement avec nous. Et là, pour moi, l'élément qui a été un déclencheur et qui a renversé complètement le rapport de forces, c'est la grève des journalistes du 17 octobre 2012 qui constitue une première dans la Tunisie indépendante. Pour moi, c'est un événement de portée historique et riche en enseignements. Désormais, les décisions gouvernementales, même si elles sont prises au sommet, peuvent être contrecarrées par des associations et organisations indépendantes. Ce qui ne s'était jamais vu et produit auparavant. N'importe quel gouvernement en Tunisie est désormais obligé de tenir compte de « l'opinion publique » et de la « rue ». Et il arrive que la « rue » prenne parfois le dessus. On l'a vu à plusieurs reprises.

Donc, les gouvernements successifs issus des élections d'octobre 2011 avaient envie de s'accrocher aux anciennes pratiques, mais ils n'en avaient pas les moyens parce qu'il y avait une « opinion publique » qui leur échappait. Et ils n'avaient pas les moyens, même sécuritaires, de pouvoir faire fi. Cette grève générale du 17 octobre 2012, c'est la première fois dans l'histoire de la Tunisie où tous les journalistes, qu'ils soient des médias public, privés, associatifs,... tous, ont décidé d'observer une journée de grève. Et on en a bien senti leur poids. C'est ce qui a amené finalement le gouvernement à reculer en décidant de mettre en application les deux décrets lois 115¹⁸ et 116 sur lesquels il était plus que réservé. Et quelque mois après, il a rendu effective la création de l'HAICA.

Œuvrer à la bonne organisation des premières élections démocratiques de l'histoire nationale

Q : Vous avez également été impliqué dans une autre instance majeure de la transition tunisienne, l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections (ISIE), qui avait pour but d'organiser l'élection de l'Assemblée constituante d'octobre 2011. Là aussi, vous étiez plus spécifiquement chargé du fonctionnement des médias dans les processus électoraux. Comment avez-vous vécu cette expérience ?

Larbi Chouikha : L'expérience de l'ISIE a été très intense et riche et j'en ai retiré beaucoup. On avait vraiment une obligation de résultats pour le 23 octobre 2011, date de l'élection de cette première

¹⁷ Le siège de l'organisation « Article 19 » se trouve à Londres. L'association, dont le nom fait référence à l'article 19 de la Déclaration des Droits humains qui garantit la liberté d'expression, travaille à l'échelle internationale pour la protection et la promotion de liberté d'expression.

¹⁸ Décret-loi n° 2011-115 du 2 novembre 2011, relatif à la liberté de la presse, de l'impression et de l'édition.

Assemblée constituante. Et d'autre part, nous partions de rien. Il n'y avait ni cadre juridique, ni cadre institutionnel,... Et puis, là où l'INRIC n'était que consultative, l'ISIE avait, en revanche, un pouvoir de réglementation et de supervision à l'égard des médias. Donc, il fallait à tout prix, en l'espace de quelques mois, mettre sur pied toute une infrastructure logistique, juridique, institutionnelle pour réguler les médias pendant la campagne électorale, ce qui n'était pas évident. Et moi, j'étais à cheval entre l'INRIC et l'ISIE.

Le choix des membres déjà, était intéressant, tout à fait différent de la nouvelle mouture adoptée il y a quelques semaines¹⁹. Nous avons tous été sollicités. Moi, je n'ai jamais fait acte de candidature. Il était dit que seules les organisations qui n'avaient pas appelé à voter Ben Ali en 2009 pouvaient proposer des candidatures à la Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution. Parmi ces organisations, il y avait le syndicat des journalistes. A l'époque, la secrétaire générale du syndicat des journalistes m'a appelé et m'a dit : « Nous sommes en réunion au bureau et votre nom est proposé comme éventuel membre de l'ISIE. Est-ce que vous seriez d'accord pour que le syndicat des journalistes vous propose ? Nous devons proposer 3 ou 4 noms et ce sera la Haute instance qui décidera ». J'ai réfléchi et je lui ai dit, pourquoi pas ? Après tout, c'est une expérience. Donc, j'ai été sollicité, la Haute instance nous a demandé de lui fournir nos CV, etc. et pour finir, j'ai été élu. Kamel Jendoubi, par exemple, qui est devenu le président de l'ISIE avait été proposé par les associations des Tunisiens de France. Finalement, on était 16 en tout et pour tout. Il y avait également des juges, des magistrats, des avocats, un expert-comptable, etc.

Pour ma part, je devais, avec le service juridique, préparer toute l'infrastructure juridique, logistique pour la régulation des médias pendant la campagne électorale. Ce qui n'était pas chose facile, il fallait que je me documente. On a discuté avec des représentants du PNUD²⁰ qui avaient déjà supervisé d'autres élections ailleurs.

Finalement, on a choisi une méthode de travail qui reposait sur trois volets. Il y avait d'abord la préparation et la diffusion des spots électoraux que les candidats, tête de liste ou leur représentant, devaient d'abord enregistrer conformément à la loi électorale. Les médias privés ont refusé, prétextant que c'était trop lourd, matériellement et financièrement, à supporter. Donc, nous avons travaillé avec les médias audiovisuels publics. Il fallait d'abord préparer un code de conduite pour tous les candidats portant sur l'aspect technique : comment ils devaient être vêtus, le fond, la lumière... Tout ça était préparé au préalable. Pour le contenu, évidemment les candidats étaient libres de dire ce qu'ils voulaient. On leur a tous alloué le même temps, à savoir trois minutes d'antenne relayées aussitôt sur les ondes par les stations de radios publiques, nationales et régionales. J'avais proposé une répartition du temps de parole proportionnelle au nombre des listes présentes dans les circonscriptions électorales en Tunisie et à l'étranger. Cette proposition avait été jugée inéquitable et difficile à appliquer pour une première consultation électorale libre et pluraliste. Au moment de l'enregistrement, on a donné la possibilité à chaque candidat de faire trois essais et de choisir, en présence de l'huissier, l'essai qui lui convenait et qui serait diffusé. Ça, c'était le premier axe.

Le second axe, c'est ce qu'on a appelé, la couverture de l'actualité électorale. Là, il y avait de gros problèmes qui étaient liés au code électoral, notamment l'article 44 qui obligeait les candidats à utiliser exclusivement les médias nationaux²¹. Autrement dit, de facto, il laissait sous-entendre qu'il était interdit à un média étranger de rencontrer des candidats, voire, de couvrir la campagne électorale. Mais il fallait interpréter cet article de manière plus libérale, tout en évitant que les médias étrangers ne se transforment en instrument de propagande pour l'une des formations en lice. Sinon, des télévisions arabes ou autres auraient pu s'inviter pour se muer ensuite en amplificateurs pour certaines formations politiques. On a été obligé d'organiser des rencontres régulières avec les correspondants étrangers, avec les médias privés et les médias publics. Et, à chaque fois, on leur remettait un code de bonne conduite. Avec les médias étrangers, évidemment, on a longuement discuté des dispositions de l'article 44. Je m'efforçais de leur dire qu'il ne fallait pas le voir comme un facteur paralysant à l'exercice du métier. Il fallait examiner son application au cas par cas. A titre d'illustration, quand une agence de presse internationale se propose de dresser le portrait d'un candidat de confession juive, au nom de la diversité, cette activité est permise, tant que le contenu demeure informatif, neutre et impartial. Ce choix peut de même se comprendre quand un média étranger focalise son attention de manière professionnelle sur le mouvement *Ennahdha* et le discours

19 L'ISIE a été renouvelée le 8 janvier 2014 sur la base de candidatures soumises au vote de l'Assemblée constituante.

20 Programme des Nations Unies pour le Développement.

21 L'Article 44 du Décret-loi n°2011-35 du 10 mai 2011 relatif à l'élection d'une ANC, dispose que « les candidats sont autorisés dans le cadre de leurs campagnes électorales à utiliser exclusivement les moyens d'information nationale »

de ses candidats, ce qui représente pour le public de ce média, un angle d'intérêt, voire de curiosité, tout à fait légitime.

Le troisième axe, c'était l'organisation des débats contradictoires. Là aussi, il fallait organiser et demander à chaque média de nous remettre leur planning d'activités. Et on s'efforçait de voir, avec le service juridique, si les médias et les journalistes, essentiellement ceux de l'audiovisuel, se conformaient à la neutralité et au respect des principes d'égalité et d'équité entre tous les candidats. Mais là aussi, on discutait. Nous étions obligés de tenir compte de la loi électorale, avec ses défauts, mais il nous fallait l'interpréter de manière libérale, sans pour autant trahir l'esprit de cette loi. C'est ce qui a été fait, et ça a bien marché, me semble-t-il.

Bouleversements politiques, recherche et enseignement

Q : Sur un plan plus général, est-ce qu'il y a eu des répercussions de ces bouleversements politiques sur la recherche tunisienne, et plus précisément dans le champ qui est le vôtre, c'est-à-dire la recherche sur les médias, la communication. Comment passe t-on en très peu de temps d'une situation de verrouillage politique à une situation fluide, instable, presque incompréhensible selon vos propres termes ? Et comment essaye t-on d'en rendre compte en tant que chercheur ?

Larbi Chouikha : Ce qu'il faut dire, c'est que cette effervescence n'était pas limitée au champ politique. Elle touchait tous les secteurs, y compris l'université et donc, l'endroit où j'enseigne, c'est-à-dire l'Institut de Presse²². Tout a été plus ou moins chamboulé. Par exemple à l'Institut de Presse, nous avons été amenés, quelques jours après le 14 janvier 2011, à changer de directeur. Nous nous sommes dit qu'il n'était plus question de travailler sous le contrôle de ces directeurs qui étaient nommés par le Palais présidentiel. Il fallait désormais choisir nos directeurs de la manière la plus démocratique et consensuelle. Ce qui a été fait. Donc, les courroies de transmission se sont multipliées, ce qui fait que c'était beaucoup plus facile. L'Institut de Presse avait l'habitude chaque année d'organiser un colloque annuel de portée internationale. Avant le 14 janvier, le choix des thématiques, c'était un peu n'importe quoi. Et en 2011, nous discutons avec le nouveau directeur qui était fraîchement élu et il m'a dit : « Qu'est-ce qu'on va faire ? ». Je lui ai dit : « Nous n'avons pas le choix : « nous nous devons de réfléchir sur le statut et la fonction du journaliste aujourd'hui. Je ne vois pas d'autre thème ! ». On a lancé un appel à contribution à plusieurs collègues venus d'Afrique, quelques-uns également des pays arabes, pas mal d'Europe...²³

Sur le plan de l'enseignement aussi, à mon niveau, j'ai capitalisé beaucoup à partir de ces expériences, de mon engagement. Par exemple, j'ai préparé un cours dans le cadre d'un Master de Communication politique, intitulé : « Campagne électorale et régulation des médias. L'exemple de l'ISIE et des élections du 23 octobre 2011 ». J'explique les diverses formes de régulation qui existent, mais aussi ce qu'on a fait pendant la campagne électorale etc. Donc il y a une interaction de fait entre mon investissement en tant qu'expert ou citoyen et celui comme chercheur et enseignant. Depuis quelque temps maintenant, ce que j'essaie de faire, c'est de mettre par écrit toutes ces expériences. J'ai déjà publié à propos de mon expérience à l'ISIE. J'ai également fait un témoignage sur mon expérience au sein de l'INRIC. Sur les différentes phases, les difficultés rencontrées etc.

Q : On voit bien comment la position que vous avez occupée un temps au sein de ces instances de la transition tunisienne est venue nourrir votre réflexion de chercheur. Mais au-delà de votre cas, pensez-vous que la situation ouvre des nouveaux champs de recherche, ne serait-ce que parce qu'il y a des données nouvelles qui n'étaient pas accessibles auparavant, des enquêtes qu'on ne pouvait pas faire ? Vous évoquiez par exemple ce corpus télévisuel des 1400 spots de campagne électorale, c'est quelque chose de considérable qui est encore complètement inédit et non travaillé. Est-ce qu'il y a d'autres exemples de ce genre ?

Larbi Chouikha : Il y a effectivement une masse de nouveaux matériaux mise à notre disposition : des informations, des données devenues accessibles aujourd'hui, des matériaux qui ont été générés par le processus même de la transition et, précisément, ceux en relation avec les activités de

22 Créé en 1973, l'Institut de Presse et des Sciences de l'Information a pour mission principale d'assurer une formation en journalisme et communication et de mener des activités de recherche dans le domaine des médias.

23 Les actes ont été publiés sous le titre : *Être journalistes, aujourd'hui, à l'ère de la mondialisation et de la communication : l'exemple des pays arabes et africains*. Coordonné par Larbi Chouikha et Hamida El Bour, publication de l'Unité de recherche « Médias et société », IPSI Tunis 2014.

réflexion, de supervision et d'organisation des médias. Il y a effectivement ces spots télévisés des candidats tête de liste ou de leur représentant, qui sont, en quelque sorte, des matériaux d'une grande richesse, qui méritent d'être analysés, mais il y a aussi d'autres types de matériau comme les affiches, les tracts...

Par exemple, on avait une unité « monitoring des médias », constituée de 33 jeunes chercheurs qu'on avait recrutés, dont beaucoup venaient de l'IPSI. Et pour superviser la campagne, leur rôle était de tout consigner, 24h sur 24. Tout ce qui était diffusé par la télévision, y compris les télévisions étrangères, par les radios, y compris, les radios étrangères. Y compris également presse écrite et électronique. Tout cela a été enregistré, c'est une mine d'informations pour les chercheurs de toutes disciplines. Et au-delà des enregistrements proprement dits, il y a tous les rapports que nous adressaient régulièrement les chercheurs de l'unité de monitoring, et en fonction desquels on intervenait parfois. Ce sont des rapports très techniques, point par point, tel jour, telle heure, telle émission... Ils utilisaient des logiciels particuliers, capables de recenser les items tels que les locutions, expressions..., souvent ressassées par les candidats, etc. Là aussi, c'est une matière utile pour les chercheurs.

Et un troisième aspect porte sur les enregistrements effectués par des télévisions sur la couverture de l'actualité. Ça aussi, c'est intéressant, ça peut être, je pense très utile pour un chercheur qui essaye de décoder un peu l'ambiance de ces moments-là, d'analyser les orientations des différentes chaînes de télévision. Donc pour moi, ce sont autant de sources, de références, de matériaux, qu'un chercheur pourra utiliser à sa guise et à tout moment.

Q : Est-ce qu'à votre connaissance, il y a déjà des travaux qui sont lancés sur ce type de matériaux, sur ces nouvelles pistes ?

Larbi Chouikha : Franchement, nous n'en sommes pas vraiment encore là. J'anime un séminaire de méthodologie en Master 2, et je répète aux jeunes chercheurs : « Vous avez une chance inouïe ! Il y a énormément de thèmes à votre portée. Ce sont des thèmes originaux, qui sont probablement porteurs de grilles de lecture originales, novatrices. Vous avez intérêt à vous les approprier ! ». Je leur donne des pistes. Mais sincèrement, ça ne prend pas encore. Ça ne prend pas parce qu'actuellement, on gère des années de mauvaises habitudes et de pratiques accumulées dans le champ de la formation. Et là, il faut attendre une nouvelle génération qui doit également, pour moi, être le fruit d'une réforme de l'enseignement (supérieur) dans les programmes d'enseignement et de formation à la recherche scientifique.

Parfois il y en a un ou deux qui réagissent, mais je sens qu'il y a des réticences. La plupart préfèrent choisir des thèmes aux terrains déjà balisés où il existe des références, des sources, des travaux. Par exemple, je leur dis : « Essayons de voir ce que ça veut dire aujourd'hui, être journaliste, dans la Tunisie de la transition ». « Oh là là, c'est compliqué, il y a des enquêtes à faire, etc. ! ». Alors on préfère se rabattre sur le monde de la presse et du journalisme de manière globale. Je ne désespère pas, mais il faut changer en amont toute la formation. Par exemple, beaucoup de journalistes ne connaissent pas l'anthropologie, l'ethnographie des publics, ses courants de pensée, ses méthodes, ses techniques. Comment faut-il aller sur le terrain ? Faire de l'observation participante dans les salles de rédactions... ? Ce sont des choses qu'ils découvrent au fur et à mesure, mais il y a des réticences, des hésitations. On a peur. On préfère faire comme les autres. Comme m'a dit une étudiante : « Mais Monsieur, c'est l'aventure ce que vous me demandez de faire ! ». Je lui ai dit « Pourquoi pas ? ». Alors on se rabat sur les mêmes choses, il y a des thèmes qui reviennent, ça tourne, par exemple, autour du discours religieux véhiculé par les médias, avec des implicites, des préconçus et des à priori qui motivent parfois le choix de ce genre de sujet. Mais quand je leur propose de travailler, par exemple, sur les entreprises de presse de l'intérieur, d'aller voir un peu les journalistes au quotidien... Là, c'est une nouvelle dimension qui leur échappe. Là, on leur demande de faire de l'ethnographie, de l'observation participante... Il est vrai que ça n'a jamais été enseigné jusque-là. Mais je ne désespère pas, parce qu'il s'agit d'un travail de longue haleine.

Il y a aussi une autre raison, c'est le rythme des événements dans la Tunisie d'après la « révolution ». On est sans arrêt secoué par ce qui se passe. Pour beaucoup de personnes, les élections, c'est déjà passé. Aujourd'hui il y a d'autres menaces. Il y a la sécurité, le terrorisme, les tensions sociales, les problèmes liés aux disparités régionales et sociales... On est pris par le tourbillon des événements qui se succèdent à une allure vertigineuse, les choses ne sont pas stabilisées. Et quand on discute avec les jeunes chercheurs, certains disent : « J'ai du mal à choisir ». Parce qu'il y a trop de choses d'un coup. C'est cet embarras du choix qu'on retrouve dans toutes les disciplines, pas seulement dans les études sur les médias. Il y a trop de thématiques. Par exemple, sur les formations politiques, comment savoir où donner de la tête, il y a trop de partis. Nous en sommes aujourd'hui à 160 partis en Tunisie,

certaines disparaissent subitement, d'autres émergent,.... et le paysage politique est constamment en mutation ! Comment faire, par où commencer, qu'est-ce qu'un parti ?

Comment traiter de l'avant-révolution ? les sciences sociales et la question de la rupture

Q : Avec tout ce que l'on a pu dire sur l'accélération de l'histoire, le rythme des événements, pensez-vous qu'il y ait encore aujourd'hui un intérêt à travailler sur l'avant révolution ? Ce sur quoi vos collègues et vous-même réfléchissiez jusqu'au 14 janvier 2011, ce système médiatique verrouillé, cette interférence totale entre l'État et des médias sous contrôle, est-ce que pour les chercheurs, il y a encore un intérêt à travailler là-dessus aujourd'hui ?

Larbi Chouikha : Il n'y a pas seulement un intérêt, il y a même une obligation. Parce qu'il faut qu'on ôte de la tête qu'il y a eu une rupture entre le « avant » et le « après ». Il n'y a pas de rupture. Il y a des continuités. Et il y a même des espèces de matrices qui demeurent encore, et on le voit au jour le jour. C'est que, aussi bien les gouvernants que les journalistes n'ont d'autre grille de lecture que celle qui a eu cours depuis l'indépendance de la Tunisie. Et même avant l'indépendance. Donc, on ne peut pas du jour au lendemain faire fi de tout ça.

D'où, pour moi, la nécessité d'étudier ces différentes configurations. Car nous avons vécu une configuration profondément étatiste évidemment, mais qui a connu des « éclaircies », au gré des crises sociales et politiques. Et il n'est pas certain – je l'ai même écrit dans un papier en Tunisie²⁴ – qu'on soit en dehors de ce schéma. Probablement sommes-nous dans une éclaircie. Et on n'est pas certains de ne pas renouer avec le schéma autoritaire. Donc, je ne suis pas du tout favorable à une rupture avec la compréhension du passé. Au contraire, il est préférable de voir ce qu'il en était, de manière à ne pas reproduire les mêmes schémas. Mais on n'est pas à l'abri. Par exemple, le gouvernement d'Hamadi Jebali était imprégné des mêmes schèmes que ceux qui prévalaient des temps de Ben Ali, de Bourguiba, c'étaient les mêmes réflexes. D'ailleurs dans ses interventions, il ne parlait pas de télévision publique, mais il disait au début « la télévision gouvernementale » (*al telfaza al hokoumia*). Ça en dit long. Et quand on parlait des nominations à la tête des médias publics, il ne comprenait pas, il disait à l'adresse de l'INRIC: « Mais ça a toujours été le gouvernement qui nomme, pourquoi voulez vous que cela change ? Qui êtes-vous pour nommer, vous n'êtes pas le gouvernement ! ». Ça aussi, ça traduit un état d'esprit. Donc, on ne peut pas faire fi du passé. Quand je lis certains travaux qui parlent de rupture, ça m'agace.

Q : C'est-à-dire qu'il y aurait un danger à oublier trop vite...

Larbi Chouikha : ...que nous sommes dans une phase de transition, et une transition n'est jamais une trajectoire « linéaire » qui est tracée d'emblée, on ne peut pas savoir sur quoi peut-elle déboucher ? Et de toute façon, pour comprendre la nature des évolutions qui ponctuent cette phase, la perspective historique est évidemment fondamentale. Par exemple, comment comprendre les pesanteurs, les réticences qui existent aujourd'hui dans les entreprises de presse si l'on n'a pas travaillé ce qu'était le système médiatique avant le 14 janvier, son schéma organisationnel, son fonctionnement au temps de Ben Ali. Il faut ce recul-là, et donc le retour à la perspective historique me paraît fondamental !

On ne peut pas parler de rupture. En revanche, il y a quelque chose de fluide, d'instable. Qu'est-ce qui en sortira ? je ne peux pas le dire. Nous sommes dans un processus qui est très fragile et dans lequel il n'y a pas de soupape. Il n'y a rien. Nous nous déployons dans un espace géopolitique pas du tout favorable et les évolutions de la situation en Libye nous inquiètent davantage, un attentat tel que la Tunisie en a connu il y a deux ou trois jours risque de fragiliser complètement le processus²⁵ et j'ai une crainte que nous ne soyons pas à l'abri. La Tunisie aujourd'hui est caractérisée par deux éléments qui sont complètement inédits : l'absence de leadership incontesté et l'absence d'un mouvement omnipotent qui encadre au niveau national. C'est totalement inédit dans le schéma historique tunisien. Il n'y a pas de chef suprême qui joue le rôle de « pater » et qui nous oriente dans un sens. Et surtout, il n'y a pas un mouvement omnipotent, comme l'a été le Néo-destour du temps de

24 Cf, Chouikha Larbi, 2012, *Et si ce n'était qu'une éclaircie de plus...?*, La Presse de Tunisie, Hors-série, « Médias en Tunisie : Libres mais jusqu'à quand ? », Tunis, mai 2012.

25 Le 16/02/2014, trois membres des forces de sécurité et un civil sont tués dans une attaque près de Jendouba.

Bourguiba ou bien le RCD du temps de Ben Ali. Ces deux piliers qui étaient le socle de l'étatisation se sont effondrés. Ce qui peut en sortir, je n'en sais rien.

Trouver la bonne distance avec l'expertise...

Q : Au vu de ce que vous avez retiré de cet investissement intellectuel et personnel dans les instances de la transition tunisienne, est-ce qu'aujourd'hui vous renouvelleriez l'expérience ?

Larbi Chouikha : Non. J'ai été sollicité par l'ex président Moncef Marzouki pour faire acte de candidature pour faire partie de la HAICA, voire, probablement, de la présider, j'ai tout bonnement décliné. En revanche, je ne m'enferme pas dans ma tour d'ivoire de chercheur, je reste toujours disponible. On m'appelle souvent à l'HAICA pour discuter, notamment de ces questions de passage de média gouvernemental à média public. Le fait de refuser des postes ne veut pas dire pour autant que je refuse de collaborer avec ces instances. C'est la même chose pour l'ISIE, si demain on m'appelle pour faire un exposé, j'y suis tout disposé. C'est clair, je reste toujours citoyen, et je reste encore attaché à la réussite de ce processus. Je ne m'implique pas institutionnellement, mais je reste disposé, entièrement disposé, ils le savent.

Q : Pour quelle raison ?

Larbi Chouikha : Vous savez, j'ai vécu cette expérience pendant 7-8 mois, et c'était très lourd à porter. Très lourd. Le rythme des activités était infernal et le climat dans le pays souvent imprégné de suspicion, voire de méfiance à l'égard des instances et des acteurs publics en général. La nuit, je dormais peu, parce que mon sommeil était souvent agité par mes angoisses, mes tourments, mes doutes sur ce que j'avais accompli ou du accomplir et la manière de le faire. Surtout le travail pour l'ISIE, ça a été très prenant. Et c'était une ambiance pas évidente à vivre, il y avait parfois des tensions entre les membres, il fallait trancher. Quelle fut pénible et laborieuse la décision que nous avons prise d'introduire une disposition électorale obligeant les électeurs à tremper leur doigt dans « l'encre électorale » le jour du vote ! Les risques des fraudes électorales comme celle d'utiliser les cartes d'identité des personnes décédées nous y avaient incités mais les membres de l'ISIE n'y étaient pas tous favorables dans un premier temps. Le code électoral a opté pour la carte d'identité nationale comme carte d'électeur. Bref, ce n'était pas toujours reluisant.

Donc, pour ma part, j'ai préféré prendre une distance, comment dirais-je, une distance réfléchie. Parce que j'ai envie d'avoir aussi un temps pour l'observation, pour la réflexion, pour l'écriture, même si je reste toujours disposé à apporter mon concours et ma collaboration à ces instances. Il y a l'expert, le citoyen, le militant, tout ça forme un ensemble. Mais il est vrai que je dois choisir mes temporalités. Par exemple, durant les 7-8 mois de ce travail, je ne pouvais rien écrire. Absolument rien. Alors qu'aujourd'hui, j'ai davantage de latitude pour pouvoir m'investir dans la réflexion, l'analyse. Je suis parfois sollicité pour des colloques tels que celui sur le processus électoral auquel j'ai participé. Là, je me sens plus libre d'intervenir et de parler. J'ai une somme de connaissances, d'expériences que je vais essayer, dans la mesure du possible, de transmettre, donc j'essaie de réfléchir, d'écrire et surtout, d'encadrer des travaux de recherche.

Je reste en tout cas attaché à cette posture qui est la mienne. Je n'ai pas d'attaches partisans, et je refuse d'en avoir et j'interviens très peu dans le débat public, surtout à caractère politique. Quand on voit que le débat public tel qu'il est véhiculé sur les plateaux des télévisions dérape parfois complètement pour laisser place à une surenchère d'insultes, d'insanités, de verbiage... ce n'est pas la peine. On peut être efficace ailleurs. Pour moi, l'objectif, c'est de réussir cette transition. C'est ça mon objectif, c'est pourquoi je ne suis pas présent sur les plateaux de télévision, je n'interviens pas dans le débat politique et j'essaie d'être le plus discret sur les réseaux sociaux. Pour moi, ce n'est pas du tout l'urgence. L'urgence c'est de mettre sur pied ces instances, d'aménager ce cadre juridique, de faire en sorte que les gens soient imprégnés de culture démocratique. De manière à ce que ce processus devienne irréversible.

Je préfère plutôt être là pour parler en tant qu'expert, en tant que citoyen, avec pour objectif de réussir ce processus qui est encore vulnérable où les défis et menaces sont énormes. Et là, je ne suis pas seul, il y a certainement des centaines, voire des milliers de gens comme moi qui se fixent cet objectif.

Quelques références pour aller plus loin...

Chouikha Larbi, 2012, « L'Instance Supérieure Indépendante pour les élections et le processus électoral tunisien : un témoignage de l'intérieur », *Confluences Méditerranée*, 82, p. 171-185.
<http://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2012-3-page-171.htm>

— 2013, « La difficile entreprise de réformer les médias en Tunisie », *Communication* [En ligne], Vol. 32/1 | 2013, mis en ligne le 29 novembre 2013. <http://communication.revues.org/4692> ;
Vol. 32/1 | 2013, mis en ligne le 29 novembre 2013. <http://communication.revues.org/4692> ;

Ouvrages

Chouikha Larbi et Gobe Eric, 2015, *Histoire de la Tunisie depuis l'indépendance*, Paris, La Découverte.

— 2015, *La difficile transformation des médias : des années de l'indépendance à la veille des élections de 2014*, Tunis, Editions Finzi.